

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN SONDAGE « TRUQUÉ » SUR LES ÉOLIENNES POUR TUER L'AMENDEMENT GERMAIN À LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

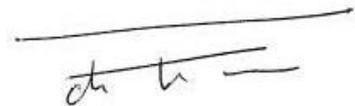
Un sondage trompeur...

À l'heure où l'Assemblée nationale doit se prononcer sur l'amendement "Germain" qui étend de 500 à 1000 mètres la protection des habitants par rapport aux éoliennes terrestres, l'association France Énergie Éolienne sort un sondage CSA montrant que seuls 7% des "habitants" se disent gênés par le bruit des éoliennes. Le CSA a interrogé par téléphone 506 individus habitant "dans une commune située à moins de 1000 mètres d'un parc éolien". Un nombre infime de personnes interrogées habite effectivement à moins de 1000 mètres d'une éolienne. C'est donc à tort que France Énergie Éolienne proclame que les voisins acceptent les éoliennes de bon coeur.

=> [Consulter le sondage commandé par la FEE](#)

Un amendement nécessaire

Le dernier engagement du sénateur Jean Germain, qui s'est donné la mort le 7 avril dernier, a porté sur les éoliennes terrestres en France. Enquêtant sur le terrain, rencontrant les élus et les habitants, épluchant les nombreuses études environnementales et médicales sur le sujet, il était arrivé à la conclusion qu'il ne faut pas implanter les éoliennes à moins de 1000 mètres d'une habitation, règle déjà appliquée dans plusieurs pays. Un amendement à la loi de transition énergétique a été voté par le Sénat peu avant la mort de Jean Germain. Cet amendement arrêtera de nombreux projets d'implantation qui frisent la zone de 500 mètres autour des habitations. Les députés favorables aux promoteurs éoliens arriveront-ils à convaincre d'écarter l'ombre protectrice de Jean Germain sur les victimes des nuisances éoliennes?



Alain de La Bretesche,
Président de Patrimoine-Environnement

A propos de Patrimoine-Environnement

Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM), association nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale, résulte de la fusion en 2013 de la *Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux* avec la *Ligue Urbaine et Rurale*. Elle milite pour le développement durable, pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France, et pour l'amélioration du cadre de vie des français.

Contact Presse : 01 42 67 84 00

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'environnement

Numéro Siret : 784 313 066 00051 // 20 rue du Borrégo 75020 PARIS

☎ 01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org

www.patrimoine-environnement.fr